Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261026-20261003-BF

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2026

Référence
20261003

Objet de la délibération
Budget Général : Décisi modificative n°3

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qu pris au
19	15	1

Date de la convocation
20/10/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 30/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 26 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusés ayant donné procuration : CHOPIN Éric donne pouvoir à AUGUIN Maryse, DOUCHET Mickaël donne pouvoir à PROUTEAU Sabrina, CHOPIN Mélina donne pouvoir à CHATELIER Franck et JOUBERT Malika donne pouvoir à BRENON Valérie

A été nommée secrétaire : RICHARD Emmanuel

Objet de la délibération : Budget Général : Décision modificative n°3

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et suivants ;

Vu la délibération du 27 avril 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 de la commune ;

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits relatifs à l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et de matériels complémentaires ;

Considérant la nécessité d'ajuster le plan de financement de certaines opérations d'investissement, notamment par la prise en compte de nouveaux emprunts destinés à financer l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et les travaux du Pont Birot ;

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

D'APPROUVER la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal 2026 telle que présentée ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

Opération	Article	Libellé	Avant DM3	DM3	Après DM3
Op. 50 - Mobilier matériel	2182	Tracteur tondeuse	0,00 €	+ 35 500,00 €	35 500,00 €
Op. 50 - Mobilier matériel	2188	Climatiseurs	1 500,00 €	+ 3 000,00 €	4 500,00 €

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Révérend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 085-218502680-20261026-20261003-BF

Sous-total Op.			**5 000,00 €**	**+ 38 500,00 €**	**43 500,00 €**
Op. 83 - Église	231	Travaux de peinture	71 606,26 €	+ 2 000,00 €	73 606,26 €
Sous			**71 606,26 €**	**+ 2 000,00 €**	**73 606,26 €**

Total dépenses d'investissement : + 40 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Opération	Article	Libellé	Avant DM3	DM3	Après DM3
Op. 50 - Mobilier matériel	1641	Emprunt tracteur tondeuse	0,00 €	+ 35 000,00 €	35 000,00 €
Sous-total Op. 50			**0,00 €**	**+ 35 000,00 €**	**35 000,00 €**
Op. 53 - Travaux voirie	1641	Emprunt travaux Pont Birot	0,00 €	+ 120 000,00 €	120 000,00 €
Op. 53 - Travaux voirie	13258	Subvention travaux Pont Birot	44 800,00 €	- 44 800,00 €	0,00 €
Sous-total Op.			**44 800,00 €**	**+ 75 200,00 €**	**120 000,00 €**
Op. 85 - Cabinet médical	1321	Subvention État (DETR)	80 000,00 €	- 69 700,00 €	10 300,00 €
Sous			**80 000,00 €**	**- 69 700,00 €**	**10 300,00 €**

Total recettes d'investissement : + 40 500,00 €

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes ;

DIT que les crédits et recettes seront inscrits au budget communal conformément à la présente décision modificative.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : ***www.telerecours.fr***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/10/2026

Le secrétaire de séance
Emmanuel RICHARD

Le Maire
Maryse AUGUIN

MAIRIE DE St-REVEREND VENDEE

Mise en ligne le : 30/10/2026 13:41 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Réverend
https://www.mairie-saintreverend.fr/documents_administratifs/85353